



**LA VILLE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE**  
**Savoie – 7 894 habitants**

**RECRUTE**

**Un agent d'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement H/F**

Saint-Jean-de-Maurienne est une ville à la montagne au pied des stations de sports d'hiver et des cols mythiques du Tour de France.

Placé sous l'autorité du responsable opérationnel de l'unité technique eau-assainissement ou de son adjoint, l'agent assure l'exploitation des ouvrages et réseaux d'eau potable et d'assainissement. Il est également titulaire des fonctions de releveur.

**MISSIONS PRINCIPALES**

- Intervention dans les activités du service de l'eau et de l'assainissement, du SAAEMM et sur les réseaux du SIA
- Conduite d'engins de chantiers : mini-pelle, chargeur...)
- Maintenance et l'entretien des ouvrages et robinetterie d'eau et d'assainissement :
  - Entretien courant des équipements, petites réparations,
  - Entretien des réseaux d'eau et d'assainissement,
  - Détection des fuites et obstructions,
  - Branchements particuliers,
  - Travaux de maçonnerie, remise à niveaux de tampons, bouches à clefs...
  - Désinfection et nettoyage des ouvrages d'eau potable,
  - Entretien des périmètres de protection.
- Suivi du fonctionnement général des réseaux
- Renseignement des tableaux de bord du service et utilisation de la télégestion
- Contrôle de la sécurité et de la salubrité
- Participation à l'étude des projets de transformation ou de modernisation des équipements et au contrôle des travaux correspondant
- Préparation et réalisation des chantiers
- Suivi et travail journalier de gestion des abonnés (relève, coupures, résiliation...)
- Participation aux astreintes (eau et assainissement + neige)

**COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES**

- Lire et comprendre une notice d'entretien, un plan, une consigne de sécurité, des résultats d'analyse
- Connaissance de l'outil informatique (télégestion et progiciel de traitement des abonnés de l'eau)
- Détecter les dysfonctionnements d'une structure, d'un équipement, d'une machine
- Prendre l'initiative d'une intervention de 1er degré à titre préventif ou curatif
- Diagnostiquer la limite au-delà de laquelle le recours à un supérieur hiérarchique est indispensable
- Appliquer les règles de sécurité du travail
- Rendre compte de son activité
- Obligation de résultats qualitatifs
- Esprit d'initiative
- Sens du travail en équipe
- Aptitude à communiquer de manière contrôlée avec le public, les abonnés et les entreprises (Politesse, neutralité, bon comportement)
- Relations avec les autres services de la collectivité
- Connaissance en soudure et métallerie souhaitée
- Permis poids lourd et conduite de pelle mécanique appréciés.

#### CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE DU METIER

- Horaires : 8h-12h / 13h30-17h - modulables selon les besoins du service
- Travail à l'extérieur par tous temps
- Poste soumis aux astreintes,
- *Renfort dans un autre service du Centre Technique Municipal en cas de besoin.*
- *Formations internes et externes, actions de perfectionnement et formations obligatoires (CATEC, AIPR ...)*

**L'agent pourra se voir confier toutes missions liées à son grade et cadre d'emploi auquel il appartient ou est rattaché.**

#### STATUT ET RÉMUNÉRATION

- Agent de la fonction publique territoriale grade d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ou adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Poste à temps complet à pourvoir à partir du 1<sup>er</sup> mai 2023, au plus tard.
- **Rémunération** : Rémunération statutaire (grille de la fonction publique territoriale) + régime indemnitaire (prime de fonction + complément indemnitaire annuel lié aux résultats de l'évaluation professionnelle) + prime vacance d'un montant annuel de 1338,60€
- **Autres avantages** :
  - o Restauration possible au Foyer des Jeunes Travailleurs : prise en charge du repas par l'employeur à hauteur de 50%
  - o Pour les agents adhérents à la protection sociale complémentaire de la collectivité : prise en charge de 15€ par l'employeur
  - o Pour les agents ayant une complémentaire santé labellisée fonction publique : prise en charge de 10€ par l'employeur
  - o Pour les agents utilisant les transports en commun, entre leur domicile et leur lieu de travail : prise en charge par l'employeur de 50% du prix de l'abonnement.
  - o Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) donnant droit à des offres promotionnelles et à des prestations avec ou sans conditions de ressources
  - o Adhésion possible à l'amicale du personnel Cœur de Maurienne offrant des avantages (réduction sur les tickets de cinéma, l'inscription à la Médiathèque, les passages au Tunnel du Fréjus etc.) et proposant des sorties

Renseignements : Mme BERNIER Lisa, Responsable du service de l'eau, assainissement et environnement - Tél. 04.79.64.42.99

#### **Adresser lettre de candidature + CV à :**

**Monsieur le Maire : BP 100 – Hôtel de Ville – 73302 Saint-Jean-de-Maurienne cedex**

**Courriel : [angele.debon@saintjeandemaurienne.fr](mailto:angele.debon@saintjeandemaurienne.fr) / Avant le **13 mars 2023****